



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES CÔTES-D'ARMOR

Direction départementale
des territoires et de la mer

Service agriculture
et développement rural

Unité :
Direction

Affaire suivie par :
Mme Françoise SALAUN
Tél : 02.96.62.47.10
Fax : 02.96.33.29.05

francoise.salaun@cotes-darmor.gouv.fr

Plan de soutien à l'élevage

Compte-rendu de la cellule d'urgence du 17 février 2016

La cellule d'urgence s'est réunie à la préfecture des Côtes-d'Armor, le 17 février 2016 à 10 h 00, sous la présidence de M. Pierre LAMBERT, préfet des Côtes-d'Armor, assisté de M. Gérard DEROUIN, secrétaire général de la préfecture, et de M. Gérard FALLON, directeur de la DDTM:

Étaient présents :

M. Loïc ROSCOUET (Conseiller Départemental)
M. Joël OLLIVIER (administratif Conseil Départemental)
Mme Marie-Claire PRIGENT (DDFIP)
Mme Brigitte BOULOT (DDFIP)
M. Jean-Michel CHAPPRON (DDPP)
Mme Anne PICOUX (MSA)
M. Étienne DORE (MSA)
M. Yvon BOUTIER (Chambre d'agriculture)
M. Benoît RONCIN (administratif Chambre d'agriculture)
M. Philippe LECLERC (administratif AGIR)
M. Raymond ROBIC (Solidarité Paysans)
M. Sébastien ROUAULT (JA 22)
M. Bernard PHILIPPE (Confédération Paysanne)
M. Régis MACE (EDT 22)
M. Jean-Yves LEMOIGNE (EDT 22)
M. Philippe LE COGUIEC (EDT 22)
M. Laurent MARC (CER France Côtes-d'Armor)
Mme Geneviève AUDEBET (CER France Côtes-d'Armor)
M. Thierry LE MEN (Cogedis Fideor)
M. Hervé LE MERRER (Icoopa)
M. Richard LOISEL (Cogep Érea)
M. Jean-Charles GUIOMARD (CR 22)
M. Georges LE FRANC (AMF 22)
M. Bernard ROUXEL (Cooperl)
M. Édouard MARCAULT (Cooperl)
M. Guy LEGALLAIS (Syproporcs)
Mme Marie-Madeleine GESBERT (ELPOR)
M. Dominique AMIAUT (Porc Armor)
Mme Dany ROCHEFORT (Prestor)
M. Jean-René JOLIFF (Porelia)
M. Loïc JOLY (Triskalia)

M. Pascal ALLO (Triskalia/LNA)
M. Roland LE COMTE (Nutra)
M. Mickaël LAUNAY (Aveltis)
M. Yvan BRIAND (Ets Le Men)
M. Ronan FERNANDEZ (Coop de Broons)
Mme Laure LE CREURER (BPO)
M. Jérôme GUIARD (Crédit Agricole)
M. Olivier DESPORTES (Crédit Agricole)
M. André LE BIHAN (Crédit Agricole)
Mme Anne-Françoise TREBEDEN (CMB)
M. Gérard FALLON (DDTM)
Mme Françoise SALAUN (DDTM)
Mme Claudine LEBORGNE (DDTM)
M. Pascal CABARET (DDTM)
Mme Françoise SIMON (DDTM)

Absents excusés :

M. JUDALET (BPI France)
M. Olivier ALLAIN (Conseil Régional)
M. Alain CADEC (Conseil Départemental)
M. LEON (Conseil Départemental)
M. NEUVILLE (DDFIP)
M. REBEIX (DDFIP)
M. HALBIQUE (DDFIP)
M. Dominique PENNORS (CMB)
M. CROLAIS (UGPVB)
M. Jean-Bernard PRUVOT (SODIAAL)
M. Hervé VIDELLOT (SANDERS-BRETAGNE)
Banque de France

L'ordre du jour est le suivant :

1. Informations sur les dernières instructions ministérielles,
2. Point sur les mesures du plan de soutien à l'élevage :
 - Modalités d'interventions des différents acteurs (banques, Mutualité sociale agricole, direction départementale des finances publiques, Conseil départemental, organisations de producteurs, fournisseurs d'aliment...),
 - Bilan,
 - Volet c « année blanche ».
3. Organisation de la cellule de veille sociale.

M. Pierre LAMBERT accueille les participants. Il rappelle le nombre d'éleveurs aidés dans le cadre plan de soutien à l'élevage, soit 629 bénéficiaires du FAC (fonds d'allègement des charges) et 1 474 chefs d'exploitation bénéficiaires de prises en charge de cotisations sociales. En complément, des nouvelles mesures, notamment d'allègement des charges sociales, vont être annoncées ce 17 février par le gouvernement.

M. Pierre LAMBERT évoque l'amélioration observée concernant les délais de traitement des dossiers FAC par FranceAgrimer. Il remercie l'ensemble des partenaires pour leur contribution à la bonne réalisation du plan de soutien à l'élevage.

1 – Informations sur les dernières instructions ministérielles :

Les dernières instructions ministérielles sont présentées en annexe.

L'enveloppe totale FAC élevage est de 7,130 M€, dont le complément de 2,3 M€ qui vient d'être attribué.

Pour le « nouveau » dispositif année blanche, une instruction doit paraître pour les dossiers à déposer jusqu'au 30 juin 2016.

2 – Point sur les mesures du plan de soutien à l'élevage :

Le point sur les mesures du plan de soutien à l'élevage sont présentées en annexe.

2.1 - Modalités d'interventions des différents acteurs :

La DDFIP 22 va examiner au **plan gracieux** les dossiers des **associés-exploitants** des personnes morales en difficultés des FAC bovins, porcs et élevage. L'instruction de ces dossiers est prévue pour mars 2016.

Mme Anne PICOUX (MSA) indique que le montant moyen de prises en charge de cotisations sociales est de 3 200 € par exploitation (montant maximum : 5 000 €). Elle souligne que le **plafond des aides de minimis** (15 000 € par exploitation sur 3 exercices fiscaux) est atteint pour une proportion élevée de producteurs, notamment dans la filière porcine. Concernant l'option pour l'assiette des revenus N-1, il s'agit des données pour la MSA d'Armorique. Mme Anne PICOUX indique que la **baisse des cotisations sociales** de la MSA d'Armorique est de 9,5 %, mais qu'une hausse de 20 % du taux d'impayés pour les non-salariés agricoles est enregistrée. Dans le même temps, **7 liquidations judiciaires ont été ouvertes depuis début 2016**, alors que la moyenne habituelle est de 14 à 19 liquidations judiciaires par an.

Sur le plan des restructurations de l'endettement bancaire, les banques expliquent qu'elles donnent le choix à l'éleveur du type de restructuration, c'est-à-dire une pause de crédit d'un an ou un report de l'annuité en fin de tableau d'amortissement, un prêt à moyen terme amortissable ou un nouveau prêt in fine dans le cadre de l'année blanche.

2.2 – Bilan :

S'agissant du FAC (fonds d'allègement des charges), il n'y aura pas de dépôt supplémentaire de dossiers. Les dossiers « 5 points » vont donc pouvoir bénéficier d'une aide, ainsi que tout ou partie des dossiers « 4 points » (sous réserve d'enveloppe).

Pour les **dossiers « 4 points »**, il est proposé **un classement par ordre décroissant de trésorerie jusqu'à épuisement de l'enveloppe**. Cette proposition est acceptée par les participants.

Compte tenu du **délai d'engagement au 31 mars 2016** de ces dossiers, il est demandé aux banques et aux comptables **un retour rapide** pour que les dossiers soient complets.

Une seule demande de **volet b « garantie BPI France »** est enregistrée. Ce type de dossier a également un coût pour l'éleveur.

2.3 - Volet c « année blanche » :

Le Crédit Agricole indique qu'il a reçu 70 demandes d'année blanche. Les prêts à moyen terme amortissables de type « flexi » sont plus rapides à mettre en place et moins coûteux que les dossiers volet c, bénéficiant d'une aide de l'État. M. Yvon BOUTIER (Chambre d'agriculture) évoque la complexité de l'année blanche.

Les annexes 5 du dispositif restructuration - année blanche en cours (volet C) doivent être transmises impérativement à la DDTM pour le **19 février**. En effet, ces dossiers financés par l'enveloppe Union européenne (UE), doivent être transmis à FranceAgrimer avant le **31 mars 2016** pour permettre le paiement de l'aide UE avant le 30 juin (hors plafond des aides de minimis).

3 – Organisation de la cellule de veille sociale :

L'organisation de la cellule de veille sociale est présentée en annexe.

La mise en œuvre opérationnelle de la cellule de veille sociale s'opère avec un **pilotage de la chambre d'agriculture**. M. Yvon BOUTIER (Chambre d'agriculture) souligne que cette cellule doit être confidentielle et réactive. M. Benoît RONCIN (Chambre d'agriculture) présente la campagne de communication. Cette dernière est réalisée en complément des actions des autres partenaires, notamment celles de Solidarité Paysans et la cellule d'écoute de la MSA.

Une réunion élargie avec les OPA est prévue le **7 mars**. Des **fiches réflexes** vont être rédigées.

Solidarité Paysans pose la question de sa participation et de son rôle dans la cellule de veille sociale. M. Benoît RONCIN (Chambre d'agriculture) indique que ce point a été évoqué avec le président de Solidarité Paysans.

L'AMF souligne également le rôle des maires dans l'assistance aux agriculteurs en difficulté (exemple notamment des non-fournitures d'aliment).

La COOPERL et le CER souhaitent qu'un **plan de cessation** soit mis en place par le Ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la forêt. En effet, 10 à 15 % d'arrêts d'activité sont susceptibles d'être enregistrés en 2016. Un plan de cessation permet de protéger les biens personnels de l'exploitant, ainsi que les créanciers.

Solidarité Paysans souhaite un engagement moral des fabricants d'aliment à ne pas cesser l'approvisionnement des élevages en difficultés. TRISKALIA indique qu'une réflexion est en cours sur ce point. Le groupe LAITA envisage la mise en place d'une avance de trésorerie d'environ 15 €/1 000 litres lait. Il en est de même pour le groupe EVEN. Les fabricants d'aliment du bétail sont vigilants sur les livraisons.

4 – Points de discussion :

M. Sébastien ROUAULT (JA 22) rappelle qu'un éleveur en activité induit l'existence de 7 emplois. Les ETA (entreprises de travaux agricoles) évoquent leurs difficultés financières et leurs inquiétudes pour la prochaine campagne de maïs. Le matériel d'occasion des ETA n'est pas éligible au suramortissement. M. Pierre LAMBERT indique que les ETA peuvent bénéficier d'un report d'échéance de la commission des chefs de services financiers. Un échéancier de paiement des cotisations sociales peut également être demandé à la MSA. Les ETA peuvent également bénéficier du CICE (crédit impôt compétitivité emploi)

Les participants proposent que le **mandataire judiciaire** soit présent lors des prochaines réunions de la cellule d'urgence. Le président du tribunal de grande instance de Saint-Brieuc est convié à chaque réunion.

M. Loïc ROSCOUET (Conseiller départemental) rappelle l'action du Département en faveur du soutien à l'agriculture, avec un budget de 750 000 € annuel. Le Département participe au financement des « agriculteurs en difficulté ». Il finance également le RSA et apporte son soutien aux associations Solidarité Paysans et Agir. M. Loïc ROSCOUET alerte la cellule sur les projets d'installation en lait, souvent avec des gros volumes, peu de main d'œuvre et des marges de sécurité inexistantes.

M. Pierre LAMBERT remercie l'ensemble des participants et lève la séance à 12 h 30.

Pierre LAMBERT

Document rédigé par Françoise SALAUN et Claudine LEBORGNE - tél : 02.96.62.47.10 / 02.96.62.47.81